

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DASES 155 G Participation (350.000 euros) pour le fonctionnement du centre d'écoute et d'orientation « La Colline aux Enfants » (7e).

Mme Dominique VERSINI, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental propose une participation au service d'écoute et d'orientation « La Colline aux Enfants », géré par l'Association des Cités du Secours Catholique ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental est autorisée à signer un avenant n°2 à la convention pluriannuelle effective au 1^{er} janvier 2014 dont le texte est joint à la présente délibération avec l'Association des Cités du Secours Catholique, 72, rue Orfila (20e).

Article 2 : Une participation au fonctionnement du service d'écoute et d'orientation « La Colline aux Enfants », géré par l'Association des Cités du Secours Catholique, est attribuée à l'association. Le montant de la participation est fixé à 350.000 € pour 2016.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur la rubrique 51, chapitre 65, nature 6568 du budget de fonctionnement 2016 du département de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO